

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 14 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	37

Objet de la délibération
Développement Economique : Contrat de développement Santerre Haute Somme
Référence
2_20251014_1.4.3

Date de la convocation
08/10/2025

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
15/10/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 14 octobre à 10 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens et en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

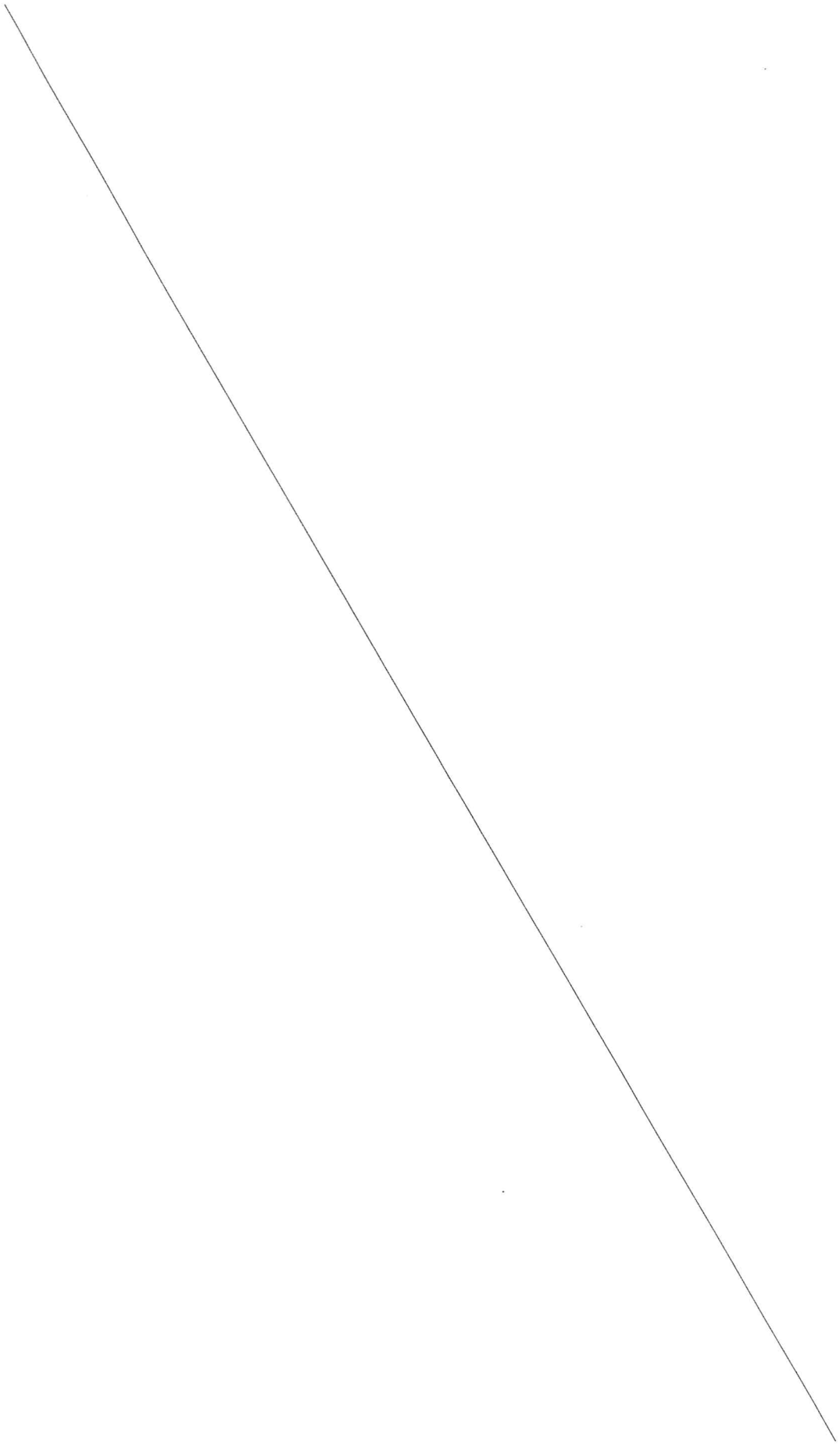
Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Pascal RIFFLART, Margaux DELÉTRÉ, Alain GEST, Alain MOLLIENS, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Annick LEMAIRE, Alain DESFOSSSES, Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, François DURIEUX, Bernard THUILLIER, Brigitte LEROY.

Excusés ayant donné procuration :

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE,
Marc FOUCAULT a donné pouvoir à Patrick DESSEAUX,
Annie VERRIER a donné pouvoir à Bernard BOCQUILLON,
Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ,
Franck DARRAGON a donné pouvoir à Pascal RIFFLART,
Florence RODINGER a donné pouvoir à Jean-Claude RENAUX,
George DUFOUR a donné pouvoir à Alain GEST,
Maryse VANDEPITTE a donné pouvoir à Margaux DELÉTRÉ,
Jean-Philippe DELFOSSE a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS,
Jean-Jacques STOTER a donné pouvoir à Alain DESFOSSSES,
Christelle HIVER a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER.

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Michel DESPERELLE, Pascal OURDOUILLÉ, Alain SURHOMME, Delphine DELANNOY, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Pascal BOHIN, Francis PETIT, Didier DINOARD, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Le Canal Seine-Nord Europe est un projet majeur dont le chantier et l'exploitation seront porteurs d'emplois locaux et de développement territorial.

Afin de garantir les effets d'entraînement escomptés pour les territoires traversés et les territoires voisins, l'élaboration de Contrats territoriaux de développement (CTD) est prévue par l'ordonnance du 21 avril 2016 créant la Société du Canal Seine-Nord Europe, modifiée par la Loi d'Orientations sur les Mobilités (LOM) du 18 décembre 2019. Ils traduisent l'ambition collective et décrivent l'organisation et le rôle de chacun pour faire du chantier et du futur Canal une chance pour les Hauts-de-France et les territoires.

L'article I de l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016 modifiée, relative à la Société du Canal Seine Nord Europe autorise l'élaboration des Contrats territoriaux de développement (CTD) entre l'établissement public Canal Seine Nord Europe, l'État, la région, les départements et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ou leurs groupements de contrats territoriaux de développement.

Le CTD Santerre Haute-Somme est signé entre :

- l'État et ses opérateurs (France Travail, VNF),
- la Région Hauts-de-France,
- le Département de la Somme,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre d'agriculture de la Somme,
- la Communauté de communes du Grand Roye (CCGR),
- la Communauté de communes de l'Est de la Somme (CCES),
- la Communauté de communes de la Haute Somme (CCHS),
- la Communauté de communes Terre de Picardie (CCTP),
- le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Cœur des Hauts-de-France,
- la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin (CASQ),
- la Communauté de communes du Pays du Vermandois (CCPV),
- la Communauté de communes du Val d'Oise (CCVO),
- la Communauté d'agglomération Amiens Métropole (CAAM),
- le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA),
- la Communauté de communes Avre Luce Noye (CCALN),
- la Communauté de communes du Val de Somme (CCVS),
- la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC),
- la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Les CTD constituent une des déclinaisons opérationnelles et territorialisées de la Démarche Grand Chantier.

Trois contrats sont ainsi établis sur le tracé du canal :

- CTD Compiégnois – Noyonnais
- CTD Santerre - Haute-Somme
- CTD Artois Cambrésis

Ils sont composés de 4 volets :

- Volet 1 : Les aménagements bord à canal
- Volet 2 : Le développement économique par l'emploi, l'insertion, la formation, l'accueil du chantier et l'appui aux entreprises
- Volet 3 : L'organisation du chantier en lien avec la vie du territoire
- Volet 4 : Le devenir des canaux existants

Ces contrats traduisent l'ambition collective et décrivent l'organisation et le rôle de chacun pour faire du chantier et du futur canal une opportunité de développement et d'attractivité pour les Hauts-de-France et les territoires traversés et les territoires voisins.

Les objectifs sont de :

- Garantir l'insertion territoriale du CSNE,
- Faire du CSNE un levier de développement du territoire,
- Alimenter la Société du Canal Seine-Nord Europe dans ses choix de conception,
- Établir le cadre partenarial pour la mise en œuvre des actions identifiées aux différents volets

Le contrat est rédigé en lien avec la temporalité de réalisation de l'infrastructure, avec un objectif de signature avant le démarrage des travaux.

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016 relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe ;

Vu la Loi d'Orientations sur les Mobilités (LOM) du 18 décembre 2019 ;

Vu le projet de Contrat Territorial de Développement (CTD) Santerre Haute-Somme, transmis pour validation aux partenaires signataires,

Considérant que le Canal Seine-Nord Europe constitue un projet d'envergure européenne, porteur d'opportunités primordiales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'insertion, de formation et d'emploi pour les territoires traversés ;

Considérant que le Contrat Territorial de Développement Santerre Haute-Somme s'inscrit dans une logique de partenariat entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs économiques pour garantir les retombées positives du chantier sur les territoires concernés ;

Considérant la compétence SCOT du PMGA ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'approuver la signature du Contrat Territorial de Développement Santerre Haute-Somme et d'autoriser le Président à le signer au nom du PMGA ;

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Approuve le Contrat Territorial de Développement de Santerre Haute-Somme et ses annexes, joints à la présente délibération.
- Autorise Monsieur Le Président à signer le Contrat Territorial de Développement de Santerre Haute-Somme et ses annexes, dans la limite de modifications non substantielles.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 14 octobre 2025
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2_20251014_143
Objet :	Développement Economique : Contrat de développement Santerre Haute Somme
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-14 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20251014-2_20251014_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20251014-2_20251014_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	947 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib2_D__vEco_Contrat d__veloppement santerre haute somme.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20251014-2_20251014_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	14 octobre 2025 à 16h03min47s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 octobre 2025 à 16h03min50s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	14 octobre 2025 à 16h03min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 octobre 2025 à 16h03min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 octobre 2025 à 16h04min09s	Reçu par le MI le 2025-10-14